

## **Séance du conseil municipal du 17 JUIN 2019 à 20 heures**

sous la présidence de Christian SUTTER, Maire.

### **Présents**

Benoît GOEPFERT, Danielle BUHLER, Fabienne BAMOND, Jean WEISENHORN, Jean KLEIBER, Bertrand MARCONNET, Renée SIMON, Francis BOCHENEK, Régine DOLLE, Véronique GEHIN, Benoît WOLF, Anne SEITHER, Pierre LEHE, Anne Catherine SCHOENIG, Emilie ERISMANN, Carine TSCHIEMBER, Pierre GANSER

### **Absents excusés et ont donné procuration**

Pierre Paul KIENTZ à Christian SUTTER, Christine BERNARD à Benoit GOEPFERT, Myriam TOLLINI/SUTTER à Pierre LEHE

### **Absents non excusés**

Christian SCHIRLIN

Secrétaire de séance : Andrée HORN

La majorité des membres en fonction étant présents, les délibérations du conseil municipal sont valables.

Monsieur le maire ouvre la séance à 20 heures en souhaitant la bienvenue aux conseillers.

Ordre du jour :

- 1) Validation du plan d'aménagement forestier 2020/2039
- 2) Chapelle Burnkirch, contrat maîtrise d'œuvre
- 3) Subvention exceptionnelle à l'association de pêche
- 4) Projet de loi relatif à l'organisation et à la transformation du système de santé
- 5) Plan local d'urbanisme intercommunal
  - 5.1. Avancée du dossier
  - 5.2. Calendrier prévisionnel
- 6) Travaux
  - 6.1. Route d'Altkirch
  - 6.2. Route de Spechbach
  - 6.3. Route de Mulhouse
- 7) Divers

---oOo---

## **1) Validation du plan d'aménagement forestier 2020/2039**

Le dossier, dont chaque conseiller a été destinataire en avril dernier, est présenté par Messieurs Jean-Philippe HELL et Olivier DAUVERGNE, techniciens de l'Office National des Forêts. Le plan d'aménagement est un outil de gestion qui répond aux exigences du Code Forestier. Il couvrira la période de 2020 à 2039.

Les principaux enjeux et contraintes sur la gestion de la forêt :

Production ligneuse : production potentielle de 6 à 7 m<sup>3</sup>/ha/an sur plus de 60 % de la surface de la forêt

Contexte écologique : protection de la faune et de la flore sur 27 ha, (pelouses et hêtraie calcicole du Britzgyberg et coteau boisé du Buxberg).

Contexte social : enjeu reconnu sur une surface de 38ha concerne l'enceinte protohistorique du Britzgyberg, (monument historique inscrit ainsi qu'un zonage archéologique).

Le dernier aménagement de 2003 à 2020 prévoyait une régénération de 21ha39 et un volume récoltable de 1 060 m<sup>3</sup>. Le bilan : une surface régénérée supérieure à la prévision, 37ha72 dont essentiellement du hêtre et un volume récolté de 962 m<sup>3</sup>/an. La période passée a été marquée par l'augmentation des dégâts de gibier. Les résineux sont attaqués par les scolytes, le frêne par la chalarose. Le hêtre devient rouge par manque d'eau.

L'aménagement forestier 2020/2039 se poursuivra par la régénération et prévoit un volume de récolte de 1 000 m<sup>3</sup> (-70 m<sup>3</sup>/an). Lors des opérations de martelages ou des interventions en travaux sylvicoles, la diversité des essences sera favorisée pour obtenir une forêt mixte plus résistante aux aléas climatiques et certains arbres morts et à cavités seront conservés.

### **Délibération : Forêt communale**

#### **Plan d'aménagement 2020/2039**

**Vu** le projet d'aménagement de la forêt communale pour la période 2020/2039 établi par l'Office National des Forêts

**Après** avoir entendu les explications de Messieurs Jean-Philippe HELL et Olivier DAUVERGNE, techniciens forestiers

**Après** en avoir délibéré

#### **Le conseil municipal**

<b>Pour</b>	<b>20</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>1</b>

**APPROUVE** le plan d'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts pour la période de 2020/2039

**DIT** que le conseil municipal approuvera chaque année les travaux à entreprendre en forêt

## **2) Chapelle Burnkirch, contrat maîtrise d'œuvre**

Le conseil municipal a décidé le 14 janvier 2019 et le 4 février 2019 de procéder à la réfection de la toiture et des fenêtres du clocher de la chapelle Burnkirch.

En 2013, Monsieur Jean-Luc ISNER, architecte du patrimoine a été retenu pour la première tranche. Il est proposé de lui confier à nouveau la maîtrise d'œuvre.

La rémunération de l'architecte pour la mission complète est de 13 % du montant hors taxes des travaux estimés à 70 963.40 € HT.

### **Délibération : Chapelle BURNKIRCH Contrat de maîtrise d'œuvre**

**Vu** la délibération du conseil municipal du 14 janvier 2019 décidant de procéder à la réfection de la toiture et des fenêtres du clocher de la chapelle Burnkirch

**Vu** que pour la première tranche des travaux en 2013, Monsieur Jean-Luc ISNER, architecte de patrimoine était chargé de la maîtrise d'œuvre

**Après** en avoir délibéré  
**Le conseil municipal, à l'unanimité**

**Charge** Monsieur Jean-Luc ISNER, architecte de patrimoine, de la maîtrise d'œuvre des travaux de réfection de la toiture et des fenêtres du clocher de la chapelle Burnkirch

**Accepte** le contrat d'architecte dont la rémunération pour la mission complète est de 13 % du montant hors taxe des travaux estimés à 70 963.40 €

**Autorise** le maire à signer tout document s'y rapportant

## **3) Subvention exceptionnelle à l'association de pêche**

L'Association Agréée de Pêche et de Protection en Milieu Aquatique d'Illfurth (AAPPMA) a effectué d'important travaux (puits et pose de canalisations) à l'étang pour un montant à la charge de l'association de 5 890 € et sollicite un financement à la commune.

La municipalité propose 1 000 €.

Il reste un crédit de 2 445 € à affecter au compte 6574 (subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé).

### **OBJET : Vote d'une subvention exceptionnelle à l'association de Pêche d'Illfurth**

**Vu** le code général des collectivités locales

**Vu** la demande de l'Association Agréée de Pêche et de Protection en Milieu Aquatique, AAPPMA d'Illfurth pour financer des travaux de recherche d'eau avec la pose d'un puits de captage et la réalisation de canalisations et regards

Après délibération

**Le Conseil municipal**

**Pour**            **21**  
**Contre**        **0**  
**Abstention**    **0**

**DECIDE** d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 000 € (mille euros) à l'AAPPMA d'Illfurth

**IMPUTE** cette subvention à l'article D- 6574 du budget 2019

**DECIDE** de prélever le montant de 1 000 € des crédits restant à affecter inscrits à l'article D-6574

**Prend acte** que le crédit restant à affecter à l'article D-6574 est de 1 445 €

**4) Projet de loi relatif à l'organisation et à la transformation du système de santé**

**Vœu relatif aux principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé**

*Sur proposition de la Fédération Hospitalière de France (FHF), qui rassemble les 1000 hôpitaux publics et 3800 établissements sociaux et médico-sociaux publics.*

Considérant que les inquiétudes et colères exprimées dans le pays ces dernières semaines illustrent à nouveau un sentiment de fractures territoriales et sociales dans l'accès aux services publics, dont la santé est un des piliers.

Considérant que de nombreux territoires ne disposent que d'une offre insuffisante de services de santé, aggravée par l'existence de freins à la coordination entre l'ensemble des acteurs de santé.

Considérant que de trop nombreux Français renoncent à se faire soigner, pour des raisons d'accessibilité tant économique que géographique.

Considérant que l'accès aux soins constitue une des préoccupations majeures de concitoyens et qu'il s'agit d'un sujet récurrent dans les échanges quotidiens avec nos administrés.

Considérant que les établissements de santé doivent de plus en plus faire face à une situation financière extrêmement tendue et à des fermetures de lits mettant notamment un frein à une prise en charge optimale des urgences.

Considérant que la réforme du système de santé « Ma Santé 2022 » n'a fait l'objet d'aucune concertation mais d'une simple consultation réservée aux spécialistes et experts, et qu'elle a omis d'intégrer les élus locaux et notamment les collectivités locales, les conseils de surveillance des hôpitaux, les conseils d'administration des établissements sociaux et médico-sociaux, les citoyens et les acteurs de santé.

Considérant que les élus ne sont pas suffisamment associés à l'organisation territoriale des soins du fait de directives nationales homogènes, technocratiques et éloignées des réalités locales.

Considérant que les élus sont pourtant engagés dans l'évolution du système de santé et sont acteurs du changement.

**Considérant que, selon nos grands principes républicains, notre système de santé se doit d'assurer l'égalité des soins pour tous sans distinction d'origine économique, sociale ou territoriale, le conseil municipal d'ILLFURTH souhaite affirmer les principes et valeurs qui doivent guider les évolutions du système de santé.**

**Le conseil municipal d'ILLFURTH demande donc que la réforme du système de santé prenne en considération les sept enjeux suivants :**

1. La lutte contre les « déserts médicaux » et la garantie d'une offre de santé de proximité [*en particulier en zone périurbaine et rurale*] adaptée aux territoires.
2. La garantie d'un accès à des soins de qualité pour tous dans des conditions financières assurées par des mécanismes efficaces de solidarité
3. La fin des directives nationales technocratiques et la mise en œuvre d'une réelle prise en compte des spécificités de chaque territoire dans l'organisation des soins.
4. Une association véritable et sans délai de l'ensemble des acteurs concernés (élus, représentants des usagers, médecine de ville, hôpitaux, maisons de retraite, etc.) à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale des soins.
5. La mise en œuvre d'outils, d'incitations et de financements propices à une implantation équitable des services de santé dans les territoires et à une meilleure coopération entre tous les établissements et professionnels de santé, quel que soit leur statut afin d'assurer un meilleur maillage et de fédérer les énergies.
6. Le maintien et le renforcement d'un service public hospitalier et médico-social au service de tous les patients, qui dispose des moyens humains et financiers indispensables pour remplir ses missions de soins, de recherche et d'enseignement, et pour investir afin d'accompagner l'évolution indispensable des structures, et l'accès de tous à l'innovation dans les thérapeutiques et les modes de prise en charge.
7. La fin de toute décision arbitraire, sans concertation avec les élus locaux, visant à fermer des services publics hospitaliers pour des motifs économiques et non de sécurité ou de qualité de soins.
8. La reconnaissance du caractère prioritaire de mesures fortes pour revaloriser et renforcer l'attractivité des métiers hospitaliers et du secteur social et médico-social.

***Le conseil municipal d'ILLFURTH autorise le maire à intervenir auprès du Président de la République, du Premier ministre, de la Ministre des Solidarités et de la Santé et de l'ensemble des autorités de l'Etat pour faire valoir ces demandes et pour les inscrire dans le cadre des échanges locaux du débat national.***

## **5) Plan local d'urbanisme intercommunal**

### **5.1. Avancée du dossier**

Le projet a été mis en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes Sundgau. Il est aussi consultable en mairie. La consultation par le public est ouverte depuis le 11 juin et jusqu'au 30 juin prochain. Les remarques seront prises en compte jusqu'à septembre.

### **5.2. Calendrier prévisionnel**

La révision du PLUI a pris du retard. Le projet sera arrêté fin septembre 2019 par le conseil communautaire. Puis il sera transmis aux personnes publiques associées pour avis. L'enquête publique serait réalisée en mai 2020 pour une approbation en septembre 2020.

## **6) Travaux**

### **Route d'Altkirch**

La pose des enrobés est programmée entre le 15 et le 30 juillet prochain. La durée des travaux est d'une semaine. Une réunion sera programmée avec les commerçants impactés par les travaux.

L'entreprise MTP fera les travaux de réfection chemin du Buis.

### **Route de Spechbach**

La pose des enrobés est programmée pour début août sur une durée de 15 jours. Une déviation sera mise en place.

### **Route de Mulhouse**

Le syndicat des eaux nous a informé oralement qu'il n'y a pas lieu de remplacer la canalisation route de Mulhouse. Nous attendons une confirmation écrite avant d'en aviser le département.

## **7) Divers**

### **Bureau de poste**

Le conseil municipal a été informé, lors de la séance du 13 mai de la fermeture du bureau de poste du 8 au 27 juillet 2019 et un courrier a été transmis au directeur régional de la poste, à la responsable du secteur Altkirch/Brunstatt et aux élus. Monsieur GAXOTTE Alain délégué régional de la poste est venu présenter le fonctionnement. Sur les 9 bureaux de poste du secteur, 7 bureaux seront fermés en été. En 2 ans, une baisse de 20 % a été constatée.

Le conseil départemental de la poste valide le planning en mars. Il faudrait solliciter les membres de la commission au plus tôt afin de garantir une permanence en été 2020.

### **Remerciements**

Monsieur Didier HARTEMANN suite à son anniversaire  
de la famille HAENNIG suite au décès de Monsieur Roger HAENNIG

### **Interventions diverses**

Madame Anne SEITHER signale que le banc et la croix situés chemin des Vignerons ont été enlevés. Le maire précise que le talus est plus haut que le bâtiment. L'entreprise s'est engagée à égaliser le terrain et à remettre en place mais sur terrain communal le banc et la croix.

Madame Renée SIMON signale qu'une friterie s'est installée près du Sun Pub.  
Le maire précise que c'est sur domaine privé.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le maire clôt la séance à 22h15.